



## succession testament

Par **FRAPADINGUE**, le **31/01/2019** à **17:38**

Bonjour

ma soeur et moi même somme propriétaire à hauteur de 47,5% chacune et notre maman c'est garder 5% de la maison que nous occupons actuellement

notre maman à fait un testament nous priviligiant , aujourd'hui elle est décédé depuis le 2 aout 2018 , et nous somme confrontées à la contestation de notre frère qui nous force à partager la vente de la maison , nous souhaitons savoir s'il en a le droit car il nous dit que le testament est une donation déguisée ;

pouvez-vous s'il vous plait nous dire si oui ou non il a le droit de nous obliger à partager le montant de la vente de notre maison .

Nous vous remercions pour tous renseignements que vous voudrez bien nous communiquer

Recevez Madame ; Monsieur ; nos coriale salutations